



Nombre de conseillers	11
Présents	7
Procuration	1
Excusée	1
Absent	2

PROCÈS-VERBAL **DES DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 18h, s'est réuni le Conseil d'Administration du CCAS de la ville de RENAGE,
Dûment convoqué en session ordinaire, sous la présidence de Madame Amélie Girerd

Date de la convocation du Conseil d'Administration : **3 avril 2025**

Présents : MMS GIRERD – DONNET – BERTONA – FISCHER - GARNIER - MERGUI - OD-DOU

Excusé : M MERIAUX

Absents : MMS SPOSITO – DE LOS RIOS

Procuration : Mme NAVARRO donne procuration à Mme DONNET

* * * *

Le quorum est atteint à 7 membres – ouverture de la séance à 18h

Approbation du compte rendu des délibérations du CA du 13 mars 2025

Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité le compte rendu des délibérations du Conseil d'Administration du 13 mars 2025.

Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Délibération n° 2025-04-01

Madame Amélie GIRERD, Présidente du CCAS, rappelle à l'Assemblée que la loi de finances 2023-1322 du 29 décembre 2023 stipule que les comptes de gestion tenus par le comptable de la collectivité et le compte administratif tenu par la collectivité ne forment plus qu'un seul document qui se nomme le CFU, Compte Financier Unique. Cela a pour but de synthétiser la comptabilité dans un seul document.

Les communes doivent toutes procéder selon ce modèle à partir du 01/01/2026.

Cela est une suite logique à la mise en place de la M57.

Tout comme pour auparavant le compte administratif, Madame La Présidente devra sortir au moment du vote.

Il est aujourd'hui possible de prendre cette délibération puisque le trésorier a approuvé les comptes présentés et ses chiffres sont concordants avec ceux de la comptable de la commune.

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2024 du CCAS de la commune de RENAGE ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du CCAS, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil d'Administration a élu sa Présidente et sa Vice-présidente. Dans ce cas, la Présidente peut, même s'elle n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais elle doit se retirer au moment du vote » ; Cette règle s'applique au CFU.

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement à la Présidente de voter son propre compte administratif et qu'elle ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame La Présidente a quitté la séance et que le Conseil d'Administration a siégé sous la présidence de Madame Sylvie DONNET ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

Présentation du Compte Général Financier Unique Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	31 684.00 €	182 147.00 €	213 831.00 €
	Recettes réalisées	25 791.05 €	168 888.04 €	194 679.09 €
	Restes à réaliser	- €	- €	- €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	31 684.00 €	182 147.00 €	213 831.00 €
	Dépenses réalisées	18 872.09 €	163 422.31 €	182 294.40 €
	Restes à réaliser	- €	- €	- €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	6 918.96 €	5 465.73 €	12 384.69 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	6 733.77 €	23 395.81 €	30 129.58 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit (+/-)	13 652.73 €	28 861.54 €	42 514.27 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- €	- €	- €
Résultat cumulé	Excédent / Déficit (+/-)	13 652.73 €	28 861.54 €	42 514.27 €

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique (CFU)

Affectation des résultats Délibération n° 2025-04-02

Madame Amélie GIRERD, Présidente du CCAS, rappelle à l'assemblée que le Compte Financier Unique -CFU- de l'exercice 2024 vient d'être approuvé. Qu'il a été constaté un excédent de fonctionnement de 28 861,54€, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

DETERMINATION DU RÉSULTAT DÉFINITIF 2024 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	168 888.04€
Dépenses de fonctionnement	163 422.31€
Résultat de l'exercice 2024	5 465.73€
Résultat de fonctionnement reporté	23 395.81€
Résultat de fonctionnement à affecter	+28 861.54€

DETERMINATION DU RÉSULTAT DÉFINITIF 2024 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement	25 791.05€
Dépenses d'investissement	18 872.09€
Résultat de l'exercice 2024	6 918.96€
Résultat d'investissement reporté	6 733.77€
Solde d'exécution de la section d'investissement	+13 652.73€

ETAT DES RESTES À RÉALISER au 31 décembre 2024

Restes à réaliser recettes	0€
Restes à réaliser dépenses	0€
Solde des restes à réaliser – besoin de financement	0€

Besoin de financement de la section d'investissement	+13 652.73€
---	--------------------

AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT au BP 2025

Résultat de fonctionnement à affecter	28 861.54€
Affectation au compte R1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	0€
Affectation au compte R002 – résultat de fonctionnement reporté	28 861.54€

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **D'ADOPTER** l'affectation des résultats au Budget primitif 2025

Vote du budget 2025
Délibération n° 2025-04-03

Vu l'article L5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article R2321-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil d'administration approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024,

Madame la Présidente expose à l'assemblée que, comme chaque année, il convient de voter le budget pour l'année en cours.

Considérant que le Conseil d'administration peut déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Le projet du budget primitif 2025 élaboré par la Présidente est soumis au Conseil d'Administration pour examen et vote.

Depuis le 1^{er} janvier 2024 les collectivités de plus de 3 500 habitants présentent le budget par nature dans le cadre du nouveau plan comptable M57 auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle croisée à caractère informatif.

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Excédent de fonctionnement constaté :	28 861,54€
	0€ affectés au compte 1068
	28 861,54€ repris au compte 002
Excédent d'investissement :	+ 13 652,73€

SECTION DE FONCTIONNEMENT – Vue d'ensemble

	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	103 700.00
012	Charges de personnel	58 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	18 000.00
65	Autres charges de gestion courante	15 800.00
67	Charges spécifiques	500.00
TOTAL Dépenses de fonctionnement		196 000.00
002	Excédents Antérieurs Reportés	28 861.54
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 500.00
70	Produits des domaines & ventes directes	60 738.46
74	Dotations & participations	93 900.00
75	Autres produits de gestion courante	3 000.00
TOTAL Recettes de fonctionnement		196 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT– Vue d'ensemble

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2025
040	Transferts de section à section	9 500.00
204	Subventions versées	5 000.00
21	Immobilisations corporelles	27 300.00
TOTAL Dépenses d'investissement		41 800.00
001	Résultat antérieur reporté	13 652.73
040	Transferts de section à section	18 000.00
10	Dotations fonds divers et réserves	10 147.27
TOTAL Recettes d'investissement		41 800.00

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2025
- **D'AUTORISER** la Présidente à procéder, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Aide exceptionnelle Délibération n° 2025-04-04

Madame Amélie GIRERD, Présidente du CCAS, expose la situation dans laquelle se trouve actuellement Mme [REDACTED] domicilié(e) [REDACTED] à Renage.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **D'ALLOUER** la somme de cent euros correspondant à une aide à une facture énergétique
- **DE DIRE** que ladite somme sera versée directement à Engie
- **DE DIRE** que les dépenses engagées seront réglées au moyen des crédits inscrits à cet effet au budget.

Bourse au permis Délibération n° 2025-05-04

Madame Amélie GIRERD, Présidente du CCAS, rappelle à l'Assemblée que le 15 avril 2024, le Conseil d'Administration a voté à l'unanimité la délibération n° 2024-04-02. Le but de ce dispositif est d'attribuer une bourse de 250€ à 750€ en fonction du quotient familial des parents, aux renageois âgés de 17 à 25 ans et dans la limite de l'enveloppe annuelle.

Dans ce cadre, elle expose le projet de Mme Nina MITHIEUX, habitante de Renage, qui a sollicité le CCAS pour bénéficier de cette aide.

En contrepartie, elle consacrera quelques heures de son temps lors d'un temps fort du CCAS.

Compte tenu de l'intérêt de la proposition, et dans le cadre de son engagement en faveur de la collectivité, il est proposé que le CCAS lui attribue la bourse au permis.
Il est rappelé que cette somme sera versée directement à l'auto-école partenaire.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **D'AUTORISER** la Présidente à signer la convention tripartite.



- **D'ALLOUER** la somme de sept cent cinquante euros à l'auto-école pour Mme Nina MITHIEUX
- **DE DIRE** que les dépenses engagées seront réglées au moyen des crédits inscrits à cet effet au budget.

Règlement intérieur de la domiciliation

Délibération n° 2025-06-04

Vu la loi 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale (loi DALO),

Vu la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 modifiée par l'article 31 de la loi du 15 août 2014,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR),

Vu le décret n° 2016-632 du 19 mai 2016 relatif au lien avec la commune pour la domiciliation, modifiant l'article R.264-4 du CASF,

Vu le décret n° 2016-633 du 19 mai 2016 relatif aux demandes d'élection de domicile pour l'aide médicale de l'État (AME),

Vu le décret n° 2016-641 du 19 mai 2016 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable,

Vu le schéma départemental de la domiciliation 2023-2028.

Madame Amélie GIRERD, Présidente du CCAS, rappelle que la procédure de domiciliation permet aux personnes sans domicile stable, en habitat mobile ou précaire, ne disposant pas d'une adresse leur permettant de recevoir du courrier et de faire valoir leurs droits, civiques et sociaux et ainsi de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Cette élection de domicile est attribuée par les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS) ou par des organismes agréés à cet effet, par le préfet du département.

Elle donne la possibilité de recevoir du courrier, et donc, d'accéder à des prestations et droits fondamentaux (RSA, C2S,) mais aussi de conserver un ancrage dans la lutte contre le non-recours.

Le nouveau schéma départemental de la domiciliation ayant été adopté, il est nécessaire que le CCAS précise, dans un règlement intérieur, le cadre de ce dispositif et les modalités de mise en œuvre.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur de la domiciliation.

Le café des aidants

C'est quoi un Aidant ?

Un **aidant** est une personne qui apporte de l'aide à une autre, généralement en situation de dépendance ou de vulnérabilité. Cela peut être un proche, comme un membre de la famille, ou un professionnel qui soutient quelqu'un qui a besoin d'assistance, que ce soit pour des



raisons de santé, de handicap ou de vieillesse. L'aidant peut intervenir dans des tâches quotidiennes, des soins médicaux, ou simplement offrir un soutien moral et émotionnel.

Les bénéfices d'une animation pour l'aidant :

L'animation d'un "**Café des Aidants**" présente plusieurs bénéfices pour les aidants, en leur offrant un espace de partage, d'écoute et de soutien. Voici quelques-uns des principaux avantages :

Moment de détente et de répit : Le Café des Aidants permet aux aidants de s'évader un peu de leur quotidien souvent stressant, de prendre un moment pour eux-mêmes, de se détendre et de se ressourcer.

Partage d'expérience : Ce type de rencontre permet aux aidants de partager leurs expériences et leurs préoccupations avec d'autres personnes vivant des situations similaires, créant ainsi un sentiment de solidarité et de compréhension mutuelle.

Écoute et soutien émotionnel : C'est un espace bienveillant où les aidants peuvent exprimer leurs émotions, se sentir écoutés et validés dans leurs difficultés, ce qui peut réduire leur sentiment d'isolement.

Renforcement de la résilience : En rencontrant d'autres aidants et en échangeant, les participants peuvent découvrir des stratégies de gestion plus efficaces et renforcer leur capacité à faire face aux défis du quotidien.

Réduction du sentiment d'isolement : Beaucoup d'aidants se sentent seuls face à leurs responsabilités. Le Café des Aidants leur permet de rencontrer d'autres personnes dans la même situation, ce qui réduit le sentiment de solitude et crée une communauté de soutien.

Prévention de l'épuisement : Ces rencontres offrent une opportunité pour les aidants de prendre conscience de l'importance de prendre soin d'eux-mêmes, d'apprendre à reconnaître les signes d'épuisement et de chercher du soutien, ce qui peut prévenir l'épuisement physique et émotionnel.

Renforcement de l'estime de soi : Le fait d'être reconnu pour son rôle d'aidant, de se sentir soutenu et valorisé, peut renforcer l'estime de soi des aidants et leur motivation à continuer à soutenir leurs proches.

En résumé, un "Café des Aidants" permet non seulement d'offrir un espace de soutien et de répit, mais aussi de promouvoir l'échange d'idées, l'entraide et l'auto-soin, ce qui est essentiel pour maintenir un équilibre dans le rôle d'aidant.

Le Programme proposé par Morgane Romani :

Voici un programme pour un « Café des Aidants » qui intègre des activités participatives et ludiques tout en utilisant des techniques de PNL et d'hypnose. L'objectif est de rendre l'atelier à la fois dynamique et interactif, tout en apportant des outils pratiques aux aidants dans une ambiance détendue et conviviale.

Objectifs de la séance :

1. Créer un environnement participatif et ludique.
2. Apprendre des techniques de PNL et d'hypnose de manière interactive et pratique.
3. Favoriser la gestion du stress, la communication et le bien-être à travers des jeux et des activités.

Programme de l'atelier :

150€ la séance de 1h30

Matériel nécessaire :

- Balle molle pour le jeu de la parole.
- Feuilles, crayons, marqueurs.
- Musique douce pour les moments de relaxation.
- Post-its ou feuilles pour la clôture.

1. Accueil ludique et présentation (10 minutes)

- **Objectif** : Briser la glace de manière ludique et instaurer une ambiance chaleureuse.
- **Activité** :
 - **Jeu du prénom et d'un adjectif** : Chaque participant doit dire son prénom accompagné d'un adjectif qui commence par la même lettre. Par exemple : « Marie, merveilleuse » ou « Pierre, puissant ». Cela aide à détendre l'atmosphère tout en permettant à chacun de se présenter de manière créative.
 - Présentation rapide de l'objectif de l'atelier et du programme de la journée.

2. Échauffement interactif : La balle de la parole (10 minutes)

- **Objectif** : Créer un climat de partage et de fluidité dans la discussion.
- **Activité** :
 - Distribuer une balle molle à un participant. Celui-ci doit partager un défi ou une situation vécue récemment en tant qu'aidant. Ensuite, il passe la balle à un autre participant qui doit rebondir sur ce que la personne a dit, soit en apportant une réflexion, une suggestion ou une expérience similaire. Le but est d'encourager l'écoute active et la réciprocité.
 - Continuer ainsi jusqu'à ce que tous aient eu l'opportunité de partager ou d'interagir.

3. Jeu de rôle : Le recadrage (10 minutes)

- **Objectif** : Appliquer une technique de PNL ludique pour transformer une situation stressante.
- **Activité** :
 - Diviser les participants en petits groupes de 3 à 4 personnes. Chaque groupe doit imaginer une situation stressante ou difficile liée à leur rôle d'aidant. Ensuite, les membres du groupe vont jouer le rôle de « recadreur » pour aider la personne à voir cette situation sous un autre angle.
 - *Exemple : Une situation où l'aidant se sent accablé par les demandes de la personne aidée peut être recadrée en identifiant ce qu'il apprend de cette expérience (par exemple, plus de patience ou de compréhension).*
 - Après chaque jeu de rôle, chaque groupe partage avec l'ensemble du groupe ce qu'ils ont appris.

4. Pause-café et échanges informels (15 minutes)

- **Objectif** : Encourager les échanges entre participants dans un cadre informel.
- **Activité** : Laisser place à un moment de pause-café où chacun peut échanger librement avec les autres participants sur les outils ou les idées qu'ils ont trouvés utiles ou intéressantes. Cela renforce le côté communautaire du groupe.

5. Activité d'hypnose ludique : Le voyage intérieur (15 minutes)

- **Objectif** : Utiliser une approche ludique de l'hypnose pour encourager la relaxation et la gestion du stress.
- **Activité** :
 - Installer un environnement calme, avec de la musique douce.
 - Inviter les participants à fermer les yeux et à imaginer qu'ils font un voyage vers un endroit calme et apaisant. Leur demander de visualiser les détails de cet endroit : les couleurs, les sons, les sensations.

- Ajouter des suggestions positives : « À chaque pas que vous faites dans ce lieu, vous vous sentez de plus en plus détendu, plus léger. »
- Encourager les participants à associer des images positives à cet état de calme, puis à en faire un ancrage en touchant, par exemple, le bout de leurs doigts pour y associer ce sentiment de sérénité.
- Inviter chacun à partager en quelques mots comment il a vécu cette expérience.

6. Jeu de communication : L'invisible (10 minutes)

- **Objectif** : Améliorer la communication entre aidants, tout en étant ludique.
- **Activité** :
 - Diviser les participants en binômes. L'un des participants doit décrire un objet imaginaire sans le nommer, tandis que l'autre doit deviner de quoi il s'agit.
 - *Par exemple* : « C'est un objet que l'on utilise tous les jours, il est petit, il peut être en plastique et il est souvent trouvé dans un tiroir de bureau... »
 - Cette activité permet de travailler la précision de la communication, et de voir à quel point il peut être difficile de partager des idées ou des émotions de manière claire. Après le jeu, une discussion sur la manière dont les aidants communiquent avec les personnes qu'ils accompagnent peut suivre.

7. Le jeu de l'ancrage (15 minutes)

- **Objectif** : Apprendre à utiliser les ancres PNL de manière ludique et pratique.
- **Activité** :
 - Demander aux participants de choisir un geste simple (par exemple, toucher leur pouce et index) qu'ils associeront à un état de calme ou de confiance.
 - Faire pratiquer un enchaînement rapide où chaque participant se concentre sur un moment où il s'est senti calme et serein, puis effectue le geste choisi.
 - À la fin de la séance, les participants pourront utiliser ce geste pour se « réancrer » et retrouver cet état de calme en situation de stress.

8. Clôture et partage créatif (5 minutes)

- **Objectif** : Clôre l'atelier sur une note positive et créative.
- **Activité** :
 - Distribuer des post-its ou des feuilles vierges aux participants. Leur demander de noter une chose qu'ils veulent appliquer dans leur quotidien en tant qu'aidant. Cela peut être une technique de relaxation, un outil de communication ou une prise de conscience.
 - Collecter les idées et les afficher sur un tableau pour que chacun puisse repartir avec des suggestions concrètes.
 - Clôturer par un dernier tour de table où chaque participant peut exprimer un mot ou une phrase qui résume ce qu'il retire de l'atelier.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **D'APPROUVER** la mise en place d'un café des aidants.
- **D'AUTORISER** les demandes de subventions auprès des organismes compétents.
- **DE DIRE** que les dépenses engagées seront réglées au moyen des crédits inscrits à cet effet au budget.

Information sur les décisions

Information sur les décisions prises par Madame la Présidente en vertu de la délégation d'attribution consentie par le Conseil d'Administration

Madame la Présidente rappelle que l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la Présidente peut, par délégation du Conseil d'Administration, être chargée en tout ou partie et pour la durée de son mandat, de certaines délégations qui lui sont ainsi données par le Conseil d'Administration pour faciliter la gestion quotidienne du CCAS.

Chaque décision est rendue exécutoire en application de la loi 82-213 du 02 mars 1982 et 2-623 du 22 juillet 1982.

Chaque décision est communiquée au Conseil d'Administration lors de la prochaine séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Renage n°2020-07-20 donnant délégation à Mme la Présidente.

CONSIDERANT, l'obligation pour Madame la Présidente de rendre compte des décisions prises en application de la délégation à chacune des réunions obligatoires du Conseil d'Administration.

CONSIDERANT, les décisions suivantes :

Décision 2025-03-02

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Renage,

DECIDE

De louer à Madame Sylvie CAILLAUD jusqu'au 31 mai 2025, l'appartement situé au 2ème étage de l'immeuble sis au 73 rue de la Mègre, selon les termes du contrat joint.

Points divers

❖ AIDES ALIMENTAIRES

En 2025 : 270€

50€ depuis le dernier CA

Pour rappel

❖ 2024 : 1520€

❖ 2023 : 3300€

❖ AIDES EXCEPTIONNELLES

100€ en 2025



Pour rappel

- ❖ 2024 : 692€
- ❖ 2023 : 437.28€

❖ DOMICILIATION

2 domiciliations en cours

❖ FETE DES QUARTIERS

En partenariat avec l'AIH et le centre socioculturel Ambroise Croizat les fêtes des quartiers auront lieu les :

- Jeudi 10 juillet au Vercors à 10h
- Mercredi 16 juillet à la Bâtie à 15h
- Mardi 22 juillet aux Prairies à 15h

❖ VIOLENCES INTRA-FAMILIALES

Les membres du Conseil d'administration ont formulé une demande d'animation autour de la violence faites aux enfants.

Il a été convenu d'organiser une action sur ce thème en collaboration avec la commission enfance lors du week-end parentalité ou lors de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes qui a lieu le 25 novembre.

❖ COLLECTE ALIMENTAIRE

A la demande du Conseil municipal des enfants, une collecte de denrées alimentaire aura lieu à Netto le samedi 28 juin 2025.

La séance est close à 19h30.

La Vice-présidente du CCAS



Sylvie DONNET

La Présidente du CCAS



Amélie GIRERD